

SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CHINON, VIENNE ET LOIRE » EN DATE DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 2014 COMPTE - RENDU

L'an deux mil quatorze le mercredi cinq novembre à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes CHINON, VIENNE ET LOIRE se sont réunis au siège social à Chinon (37500), Salle Olivier Debré, Place Général de Gaulle, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Date de la Convocation : JEUDI 30 OCTOBRE 2014

PRESENTS :

M. J.ALBERT - M. J.AUPIC - M. C.BORDIER - M. JV BOUSSIQUET - M. B.CHATEAU - M. P.CHARRIER
M. L.CHAUVELIN - MME A.CHEVALIER - M. D.DAMMERY - MME C.DELAGARDE M. R.DELAGE
M. Y.DESBLACHES - M. JL.DUPONT - M. D.FOUCHÉ - M. D.GODOY - MME F.GRANDIN
MME M.GREULT CHIONNA - M. D.GUILBAULT - M. P.GUILLARD - M. D.HANNEQUART
MME F.HENRY - MME C.LAMBERT - MME C.LEROY - M. M.LESOURD - MME M.LUNETEAU
M. JL.MARTINEAU - M. G.MORTIER - M. D.MOUTARDIER - M.V.NAULET - M. M.PAVY - MME C.PERIN
BESNARD - M. S.PINAUD - MME V.POYART - MME I.RAIMOND PAVÉRO - M. B.SICOT - M. G.THAREAU
SUPPLEANT PRESENT : MME M.YVON

Monsieur JL. MARTINEAU est arrivé en cours de séance, après le vote portant sur le transfert de la Résidence « La Baronnière » au Centre Intercommunal d'Action Sociale ; auparavant avait donné pouvoir à Monsieur JV.BOUSSIQUET ;

M. D.GUILBAULT est parti en cours de séance vers 20h30, après le vote portant sur le projet Dutilleux, et a donné pouvoir à MME. C.PERIN BESNARD ;

ABSENTS EXCUSES :

MME G.HAILLOT avait donné pouvoir à M. L.CHAUVELIN
MME T.MERCIER avait donné pouvoir à M. JL.DUPONT
MME M.MILLET avait donné pouvoir à M. R.DELAGE
M. J.MANCEAU, Titulaire, était représenté par sa Suppléante Mme Marinette YVON
MME MF.GENET, M. M.PLOUZEAU

En début de séance, Madame AUBERGEON, Présidente de la Croix Rouge Française de Chinon, a présenté à l'ensemble des conseillers communautaires présents, les actions de l'association sur le territoire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Monsieur Michel PAVY est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé.

REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Jean-Luc DUPONT rappelle que du fait de sa strate démographique, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire est tenue d'adopter un règlement intérieur.

Monsieur Jean-Luc DUPONT présente donc le projet de règlement de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire qui est adopté à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES DES BUDGETS

Monsieur Jean-Luc DUPONT présente au conseil des décisions modificatives portant sur le budget de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et plusieurs budgets annexes afin d'ajuster les crédits à la réalité des recettes et des dépenses :

BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Section de Fonctionnement	206 101,20 €
Section d'Investissement	- 644 200,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFERMAGE – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Section d'Exploitation	119 000,00 €
Section d'Investissement	3 719,69 €

BUDGET EAU - AFFERMAGE – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Section d'Exploitation	83 000,00 €
Section d'Investissement	32 499,00 €

BUDGET ANNEXE ABBAYE DE SEUILLY – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Section d'Exploitation	49,00 €
------------------------	---------

BUDGET ANNEXE "BATIMENTS ECONOMIQUES" – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Section d'Investissement	212 202,83 €
Section d'Exploitation	- 108 008,38 €

BUDGET REGIE EAU – DECISION MODIFICATIVE N° 1

DEPENSES SECTION D'EXPLOITATION		
611	Sous-traitance générale	- 10 000,00 €
6281	Divers (cotisation SATESE)	10 000,00 €
6371	Redevances versée aux Agences de l'Eau	- 2 000,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	- 1 000,00 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	3 000,00 €
TOTAL		- €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) DECISION MODIFICATIVE N° 1

Section d'Investissement	12 616,00 €
--------------------------	-------------

Ces Décisions Modificatives sont approuvées à l'unanimité par le Conseil.

TRANSFERT DE LA PETITE UNITE DE VIE « LA BARONNIERE »

La Communauté de Communes du Véron gère depuis le 1^{er} janvier 2013 le foyer logement pour personnes âgées « La Baronnière » à Avoine.

Du fait de la fusion au 1^{er} janvier 2014 et de la création de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, il y a lieu de transférer cet établissement au Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Monsieur Jean-Luc DUPONT présente au conseil, qui les approuve, les écritures comptables nécessaires.

CAUTION POUR REMISE DE CLES

Arrivée de Monsieur Jean-Luc MARTINEAU.

Monsieur Jean-Luc DUPONT expose au conseil que la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire est appelé à mettre des locaux à disposition d'associations pour qu'elles y exercent leurs activités.

Les clés de ces locaux sont alors remises aux associations.

Il y a donc lieu de fixer un tarif de caution :

Clés de sécurité : 245 euros
Autres clés : 50 euros

Madame Isabelle RAIMOND PAVÉRO fait observer que lorsque beaucoup de clés sont fournies, cela peut représenter une somme importante.

Monsieur Jean-Luc DUPONT estime qu'il vaut mieux s'en tenir à ce qui est proposé car sinon trop de clés circulent et la collectivité perd la maîtrise de l'utilisation de ses propres locaux.

Accord du conseil à l'unanimité.

REDEVANCE SPECIALE 2014

Le conseil adopte la redevance spéciale pour l'année 2014 au tarif de 159,60 euros la tonne, et sur les communes de l'ex Communauté de Communes de Communes Rive Gauche de la Vienne décide d'appliquer une redevance forfaitaire aux établissements suivants :

ETABLISSEMENTS	REDEVANCE 2013	REDEVANCE 2014
IME du Coudray	6 855	6 786
PPM	190	188
HOTELLERIE DE MARCAY	4 950	4 901
RESTAURANT du COUDRAY	1 765	1 747

Le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

▪ Office de Tourisme du Pays de Chinon (réalisation d'un guide des manifestations de l'été)	1 612 €
▪ Collège H. Becquerel (solde subvention programme éducatif 2013/2014)	5 356 €
▪ Association des Viticulteurs du Véron (Saint Vincent 2014)	1 000 €
▪ Voyages en Guitare	1 500 €
▪ Association des Fêtes de Beaumont en Véron (Festimontois 2014)	2 500 €
▪ Compagnie Fouxfeurieux	6 000 €
▪ Association CODEDIDUPADU	1 500 €
▪ Initiative Touraine Chinonais (prêt Hôtel Agnès Sorel Chinon)	1 350 €

MARAI DE TALIGNY

Monsieur Jacques AUPIC présente au conseil le projet de plan de gestion du Marais de Taligny, classé Réserve Naturelle Régionale par le Région Centre, seule dans ce cas en Indre et Loire.

La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire est appelée à assurer la maîtrise d'ouvrage de ce plan de gestion en relation avec le Parc Naturel Régional.

Le coût de ce dispositif serait d'un montant estimé à 70 000 euros HT.

Monsieur Jean-Luc DUPONT informe le conseil que le Président du Conseil Général serait favorable à une prise en charge par le Département du financement de cette action, au titre de la politique Espace Naturel Sensible, dans le cadre du volet 1 des Contrats Départementaux de Développement Solidaire.

Le conseil approuve cette action à l'unanimité et sollicite les subventions nécessaires.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME

Sur proposition de Monsieur Jean-Vincent BOUSSQUET, le conseil approuve à l'unanimité :

▪ La cession d'un terrain de 940 m² à Monsieur DUDOGNON, viticulteur à Beaumont en Véron, moyennant le prix de 27 euros le mètre carré.

(Monsieur Maurice LESOURD se déclarant concerné ne prend pas part au vote)

▪ La cession d'un crédit-bail de la société AVOINE PNEUS représentée par Monsieur LEREBOURS à la SCI CAMA, gérée par Monsieur LEREBOURS.

▪ Le renouvellement d'une convention avec l'association de Gestion de la Maison des Vins et du Tourisme à Beaumont en Véron pour l'année 2015, sachant que l'année devra être mise à profit pour définir le périmètre d'intervention de cet équipement afin de tenir compte du nouveau territoire.

- Un avenant à la convention avec l'Office de Tourisme prenant en compte la création de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et confirmant la subvention annuelle de 179 000 euros.
- Conformément aux nouveaux statuts de l'Office de Tourisme, le conseil désigne pour le représenter, après avoir décidé de voter au scrutin public :
MM. CHATEAU, BOUSSIQUET, FOUCHÉ,
MMES CHEVALIER, GENET et GREAULT-CHIONNA,
En qualité de Titulaires
MM. PINAUD, MORTIER et MOUTARDIER, en qualité de Suppléants.

RESTAURATION DE LA FUYE

Monsieur Jean-Luc DUPONT informe le conseil de la situation des travaux de restauration de la Fuye de l'Abbaye de Seully.

Cet édifice, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, fait l'objet de travaux de restauration lancés par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Ces travaux devaient être financés par la DRAC et le Conseil Général.

Or le règlement des subventions du Conseil Général impose que les travaux soient commencés et les factures produites alors que celui de la DRAC impose que les travaux ne soient pas commencés à la date de la demande de subvention.

Dans ces conditions, la DRAC a déclaré que la demande de subvention de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire n'était pas recevable au motif que les travaux étaient commencés alors que le Conseil Général, qui alloue la subvention principale, exigeait qu'ils le soient.

Monsieur Jean-Luc DUPONT déplore cette situation et estime que des marges de progrès existent dans la mise en cohérence des exigences de ces différentes administrations.

Toutefois, le montant des travaux étant inférieur au montant estimé, la subvention du Conseil Général reste importante en pourcentage.

Le conseil approuve donc le lancement d'une deuxième tranche de travaux en 2015 et sollicitera les subventions nécessaires ; il approuve le plan de financement.

PELTON DE SURVEILLANCE ET DE PROTECTION DE LA GENDARMERIE

Monsieur Jean-Luc DUPONT informe le conseil des résultats du concours de maîtrise d'œuvre.

L'agence DUCLOS-GAUDIN-RIBOULOT Architectes a été retenue par le groupement de commande constitué avec Val Touraine Habitat.

Le conseil approuve le marché de maîtrise d'œuvre conclu pour un montant de 102 885 euros HT pour la part de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

CONVENTIONS DE MUTUALISATION

Le Conseil approuve deux conventions de mutualisation avec la Ville de Chinon :

- pour l'accompagnement des enfants dans les transports scolaires ;
- pour le ménage d'entretien de divers bâtiments appartenant à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire situés sur le territoire de Chinon.

REPRISE DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DES SOLS

Monsieur Jean-Luc DUPONT expose au conseil les effets de la loi ALUR qui désengage l'Etat de l'instruction des Autorisations des Droits des Sols.

De ce fait, il propose que la Communauté de Communes soit le support d'un service instructeur mutualisé pour les communes autres que CHINON, cette commune disposant de son propre service.

A cet effet, une convention tripartite est proposée entre les communes intéressées, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et la Direction Départementale du Territoire, cette dernière mettant un agent à disposition, gratuitement, du 1^{er} décembre 2014 au 30 juin 2015, pour instruire ces dossiers.

Ultérieurement, cet agent serait recruté par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et les coûts induits répartis entre les communes, la compétence de signature des permis de construire restant entre les mains des Maires.

Accord du conseil à l'unanimité.

TARIFS DES PISCINES

Le conseil approuve :

- Les tarifs de cours publics Adultes à la Piscine de Chinon à 4,20 euros pour la période du 3 novembre 2014 au 31 décembre 2014 ;
- Les tarifs des piscines G.Daydé et du Véron au 1^{er} janvier 2015 ainsi qu'il suit :

Désignation	PISCINE DU VERON	PISCINE GEORGES DAYDE
ACCES INDIVIDUALISÉS		
Adulte	3,30 €	2,70 €
Enfant (de 4 à 17 ans)	1,70 €	1,40 €
Enfant (- de 4 ans)	gratuit	gratuit
Etudiant/Demandeur d'emploi (carte obligatoire)	1,70 €	1,40 €
Groupe/Centre de vacances (en référence aux conditions d'accès groupe propre à chaque piscine)	1,10 €	0,90 €
Adulte nageur (sur un créneau d'une heure le midi)	1,70 €	1,40 €
Senior + 65 ans (sur un créneau d'une heure)	1,70 €	1,40 €

SUITE TARIFS DES PISCINES au 1^{er} janvier 2015

Désignation	PISCINE DU VERON	PISCINE GEORGES DAYDE
COURS PUBLICS ET ANIMATIONS		
Cours public adulte (« perf1/2/3, gym douce et aquaphobie » et autres selon projet cours public de la piscine)	4,60 €	4,60 €
Cours public enfant (« collège » et autres selon projet cours public de la piscine)	3,50 €	3,50 €
Animation adulte (« aquagym vacances » et autres selon projet d'animation de la piscine)	4,60 €	4,60 €
Animation enfant (« un anniv' rigol'eau ! » et autres selon projet d'animation de la piscine)	3,50 €	3,50 €
CARTES D'ABONNEMENT		
Carte Pass Adulte - entrées illimitées - Valable 90 jours hors arrêts techniques et jours fériés	39,00 €	36,00 €
Carte 10 entrées - Adulte (+1 gratuite)	33,00 €	27,00 €
Carte 10 entrées - Enfant (+1 gratuite)	17,00 €	14,00 €
Carte Pass Famille - entrées illimitées - Valable 90 jours hors arrêts techniques et jours fériés	78,00 €	72,00 €
Carte CIAS - 10 entrées	5,00 €	5,00 €
ACCES SCOLAIRES		
Ecoles maternelles et élémentaires de la CC CVL	Gratuit	
Ecoles maternelles et élémentaires hors de la CC CVL	0,70 €/séance/élève	
Collèges	Grille tarifaire du Conseil Général 37	
Lycées	Grille tarifaire du Conseil Régional	

Désignation	PISCINE DU VERON	
ACCES A L'ESPACE DETENTE		
Créneau libre par ½ heure avec ou sans accès à la piscine	1,70 €	
Créneau midi de 2 heures avec accès à la piscine 1h	4,60 €	
Créneau surveillé de 2 heures avec accès bassin hydro	7,70 €	
Séance de découverte obligatoire (durée 1h30)	15,00 €	

Monsieur Didier GUIBAULT s'interroge sur les tarifs à appliquer aux écoles groupées en RPI. Après débat, il est décidé d'appliquer la gratuité pour les RPI de Rivière et Saint Benoit la Forêt, mais l'impact en sera étudié.

CULTURE

Madame Ann CHEVALIER présente :

- Un projet d'adhésion à un portail numérique pour les bibliothèques piloté par le Conseil Général et permettant l'accès à des ressources numériques. Coût : 2 114,30 euros par an.
- La gratuité d'accès à l'Ecomusée pour les collèges, lycées et centres de formation d'apprentis situés sur le territoire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.
- Le recrutement pour six mois d'un agent chargé du récolement des collections de l'Ecomusée sachant que la DRAC finance 80 % du salaire.
- Le report, à la suite de retards dans les travaux, de la réouverture de l'Ecomusée du Véron au 2 juillet 2015.

Accord du conseil à l'unanimité sur ces délibérations.

PROJET MAISON DUTILLEUX A CANDES SAINT MARTIN

Madame Ann CHEVALIER présente au conseil un projet de création d'une résidence d'artistes musiciens à Candes Saint Martin ; en effet, le compositeur Henri DUTILLEUX, mondialement connu, a légué sa maison de Candes à la Commune.

La Commune pourrait donc louer à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire cette maison dans le cadre d'un bail emphytéotique de 70 ans, la Communauté de Communes assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation et d'aménagement évalués entre 350 et 400 000 euros.

Le coût de ces travaux pourrait être subventionné par le DRAC, la Région Centre ainsi que par une souscription lancée par la Fondation du Patrimoine.

Enfin, il est à noter que le coût de fonctionnement de cette résidence serait couvert par la Fondation Dutilleux qui gère une partie importante des droits d'auteur.

Au vu de l'intérêt de ce dossier, le conseil donne son accord de principe à la rédaction d'un bail emphytéotique pour une durée de 70 ans, Monsieur Patrice CHARRIER et Monsieur Jean-Luc MARTINEAU rappellent que c'est la durée maximum des droits d'auteur.

Départ de Monsieur Didier GUILBAULT.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Jacques AUPIC présente au conseil :

- Les rapports annuels 2013 sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement sur Chinon. Ils sont approuvés à l'unanimité par le conseil.

- Les tarifs d'eau et d'assainissement 2015.

Ces tarifs font apparaître :

- . Une hausse du tarif d'assainissement de la Régie du Véron,
- . Une baisse de 2 % des tarifs d'eau potable au m³ sur chinon et de 6 % sur la Rive Gauche (part communale),
- . Une baisse de 1 % des tarifs des abonnements d'assainissement sur Chinon et la Rive Gauche (part communale).

Après un débat au cours duquel Monsieur Claude BORDIER estime que ces baisses sont insuffisantes, ces tarifs sont votés à l'unanimité. Monsieur Jean-Luc DUPONT ayant fait valoir que c'est un premier pas dans l'attente d'une régie unique à l'issue des contrats de Délégation de Service Public en cours.

- Un nouveau règlement du service d'eau de la Régie du Véron.
- Un avenant de 4 000 euros au marché de réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le Véron.
- La rétrocession des réseaux d'eau et d'assainissement réalisés dans le cadre du lotissement « Clos Saint Lazare » par Bouygues Immobilier.

Accord du conseil à l'unanimité sur ces délibérations.

CONVENTIONS

- Monsieur Denis FOUCHÉ présente une convention de servitude avec ERDF pour l'alimentation électrique de la ZAC du Véron.
Accord du Conseil à l'unanimité.

- Il présente également un projet de convention entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et les communes membres pour la mise en place et la gestion d'une fourrière intercommunale pour animaux errants (chiens et chats uniquement).

Après que Monsieur Jean ALBERT ait présenté au conseil une description imagée des difficultés que les élus peuvent rencontrer dans leur mission de capture de ces animaux et de leur acheminement vers les lieux de résidence qui leur sont réservés, difficultés que confirme Madame Céline DELAGARDE, notamment à l'occasion d'intervention nocturne où il est plus difficile de se faire aider par la police, ce projet de convention est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Luc DUPONT complète cet exposé en précisant qu'il conviendra d'étudier la mise en place d'une mutualisation de la police et d'un service d'astreinte afin de faire face aux difficultés évoquées lors de ce débat.

SMICTOM

Le conseil approuve une modification des statuts du SMICTOM changeant la composition du Bureau.

SIVEER

Le SIVEER s'est constitué en syndicat départemental et a modifié ses statuts. La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire doit désigner deux délégués et élit : Monsieur Claude GODILLON et Madame Sylvie PLUMÉ, conseillers municipaux de MARCAY pour la représenter à compter du 1^{er} janvier 2015.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME

Madame Isabelle RAIMOND-PAVÉRO est élue membre à cette commission à l'unanimité.

MISSION LOCALE

Monsieur Jean-Luc DUPONT présente au conseil une convention à intervenir avec la Mission Locale, précisant les missions de cette association sur le territoire et le financement accordé par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire qui s'élève à 28 342 euros par an.

De même, il convient d'intégrer le financement de la plate-forme d'accompagnement vers l'emploi pour 2013, soit 14 316 euros, qui n'avait pas été réglé.

Monsieur Jean-Luc DUPONT, à cette occasion, informe le conseil de la position de la DIRECCTE qui est opposée à tout rapprochement entre la Mission Locale et la Maison de l'Emploi alors qu'un tel rapprochement serait source d'économie et d'une meilleure efficacité de l'action publique dans le domaine de l'emploi.

Il rappelle que la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire est un contributeur important de la Mission Locale.

Monsieur Jean ALBERT déplore également cette absence de communication avec les Services de l'Etat.

La convention est approuvée à l'unanimité, Monsieur Jean ALBERT, Président de la Mission Locale ne prenant pas part au vote.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Luc DUPONT informe le conseil que le rapport sur les décisions prises en application des délégations reçues sera annexé au présent compte-rendu.

Fait à Avoine le **14 NOV. 2014**

Affiché à CHINON, AVOINE et CINAIS le **14 NOV. 2014**

Le Secrétaire de séance
Michel PAVY





Le Président
Jean-Luc DUPONT



**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR Jean-Luc DUPONT, PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DE COMPETENCES
PAR DELIBERATION EN DATE DU 17 AVRIL 2014**

Lecture au Conseil Communautaire du 5 NOVEMBRE 2014

		OBJET	MONTANTS
DECISION 2014/301	02/10/2014	Location immobilière avec la société MASTERFOREST pour la mise à disposition de l'Atelier n° 4 ZI La Pièce des Marais à LA ROCHE CLERMAULT pour une durée de 9 ans à compter du 1 ^{er} novembre 2014 Activité : Vente de pièces automobiles et accessoires – Vente automobile occasion ou neuve	Loyer mensuel : 1 100 € HT Caution : 2 200 €
DECISION 2014/302	14/10/2014	Location immobilière avec la société SPLB pour la mise à disposition de l'Atelier n° 3 Le Clos Dupuy à AVOINE pour une durée de 9 ans à compter du 1 ^{er} octobre 2014 Activité : Production, conception, équipements en performances thermiques des bâtiments	Loyer mensuel : 130 € HT Charges mensuelles : 20 € HT Caution : 260 €
DECISION 2014/303	10/10/2014	Suppression de la régie d'avances pour les chèques déjeuners (les chèques étant nominatifs, ils ne sont pas considérés comme des valeurs inactives ; le maintien de la régie ne se justifie pas)	
DECISION 2014/304	10/10/2014	Contrat d'abonnement avec la société CELESTE pour la « Garantie de Temps de Rétablissement » des connexions Internet de la CC CVL à haut débit. Durée : 36 mois	Abonnement annuel : 644 €HT Frais d'accès d'installation : 497 €HT
DECISION 2014/305	22/10/2014	Location immobilière avec la société BOUYGUES ENERGIE ET SERVICE pour la mise à disposition de l'Atelier n° 2 Le Clos Dupuy à AVOINE pour une durée de neuf ans à compter du 1 ^{er} octobre 2014 Activité : Etude, conception, maintenance, construction de lignes électriques et postes de transformation	Loyer mensuel : 147,4 €HT Charges mensuelles : 25 € HT Caution : 294,68 €
DECISION 2014/306	22/10/2014	Location immobilière avec la société SAMSIC pour la mise à disposition de l'Atelier n° 2 Rue du Futreau à SAVIGNY EN VERON pour une durée de trois ans à compter du 13 octobre 2014 Activité : Entreprise de nettoyage	Loyer mensuel : 1 550 € HT Caution : 3 100 €
		 Le Président, Jean-Luc DUPONT	 14 NOV. 2014

DECISIONS MAPA

Conseil Municipalité CHINON VIENNE ET LOIRE du 05/11/2014

NUMEROTATION	PRISE LE	Intitulé du MAPA Marchés à procédure adaptée passés en vertu de l'article 28 du Code des Marchés Publics et L2122-22 du CGCT	MONTANTS
053-2014	19/08/2014	Aménagement de voirie sur le CR 17 lieu-dit Carroi de Sauget dans la ZAC du Véron SAS TPPL	107 435,06 € HT
054-2014	04/09/2014	Rénovation et déploiement de la GTC à la piscine du Véron SARL HTTPPROJECT	55 398,88 € HT
055-2014 Lu conseil CVL 24092014	08/09/2014	Vérification ponctuelle triennale SSI Centre de Loisirs et d'hébergement du Véron, Centre Social Intercommunal, Médiathèque et Piscine du Véron. SAS APAVE NORD OUEST	975,00 € HT
056-2014	23/09/2014	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création du forage Martinet F1 bis (Beaumont-en-Véron) ARCHAMBAULT CONSEIL	12 300,00 € HT
057-2014	10/10/2014	Création d'un nouveau forage au cénomanien sur la commune de Beaumont-en-Véron (Martinet F1 bis) SAS VAN INGEN FORAGES	125 323,00 € HT
058 - 2014	10/10/2014	Fourniture et pose de deux détecteurs intrusion aux gymnases d'Avoine et de Beaumont-en-Véron SARL A.T.S.	5 000 ,00 € HT

14 NOV. 2014

Le Président,
Jean-Luc DUPONT

